



Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
Cabinet du Ministre
110 rue de Grenelle
75007 Paris

À Grans, le 27 avril 2019

**Objet : Projet de programmes de « spécialités » - Langues régionales – « Occitan
Langue d'Oc »**

Monsieur le Ministre,

Le Collectif Prouvènço a pour vocation la défense et la promotion de la langue provençale et des cultures associées, qui regroupe 300 associations, dont les actions bénéficient du soutien d'un grand nombre d'élus nationaux et locaux, et qui compte parmi ses membres de nombreux enseignants de provençal et parents d'élèves étudiant le provençal.

A ce titre, nous avons été alertés par plusieurs de nos membres et composantes associatives, au sujet du projet de programmes de « spécialités » concernant l'enseignement des langues régionales en lycée, qui est actuellement mis en consultation avant sa publication, pour ce qui concerne « l'occitan-langue d'oc ».

Ce projet présente en effet certains aspects parfaitement anormaux dont le résultat (ou l'objectif ?) est de supprimer scandaleusement toute référence à la langue et à la littérature provençales.

1. Dans la désignation de la « langue régionale », il est désormais question uniquement de « l'occitan », ce qui constitue une rupture avec la tradition des textes programmatiques de l'Education nationale, lesquels ont toujours, jusqu'ici, mentionné « les grandes variétés de la zone linguistique, provençal, niçois, languedocien, limousin, gascon, auvergnat, vivaro-alpin ».

Nous demandons instamment le rétablissement de cette mention, qui a figuré dans les programmes des lycées et du baccalauréat de 1988 (lesquels ont été en vigueur durant trente ans) et qui figure encore dans les programmes de l'enseignement primaire (2003) et dans ceux des collèges (2007) - il s'agit donc là de la moindre des cohérences dans la définition du parcours pédagogique.

Cela nous semble d'autant plus justifié que le provençal est considéré internationalement comme une langue (ainsi dans l'Atlas des langues en danger de l'UNESCO, et que le Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans sa séance du 24 juin 2016, a voté, à l'unanimité, une résolution valant reconnaissance officielle du provençal et du nissart comme langues de ce territoire.

Par ailleurs, nous avouons ne pas comprendre pourquoi les programmes projetés tendent à imposer une vision monolithique, dépassée scientifiquement et socialement, des langues et cultures du domaine d'Oc, alors que, s'agissant du créole, ils parlent de « spécificités des divers espaces créoles », « des langues et littérature et cultures créoles » et préconisent « la connaissance approfondie d'un espace créole », « l'étude

Association Collectif Prouvènço

Bureau : ZA Camp Jouven 13450 GRANS • Tél./Fax : 04 90 50 49 12 • collectifprovence@gmail.com
Siège : Domaine du Bois Vert - 474, chemin de la Transhumance 13450 GRANS



des manifestations culturelles et linguistiques d'une zone », etc. Cette dernière conception nous paraît correspondre beaucoup plus logiquement aux perspectives d'une décentralisation renforcée, qui viennent d'être tracées par le Président de la République, et il serait injuste que les régions des langues d'Oc en soient exclues linguistiquement et culturellement.

2. D'autre part, si l'on considère les exemples d'œuvres littéraires proposés dans ce projet de programme, on constate que le provençal, dans son expression graphique « mistralienne » (archi-majoritaire chez les auteurs, dans les périodiques et dans l'enseignement en Provence-Alpes-Côte d'Azur), est scandaleusement réduit à trois auteurs : Frédéric Mistral (dont un titre est cité avec une faute d'orthographe et pour lequel une référence, à propos de La Cabro d'Or, ne concerne que quelques lignes !), Thoéodore Aubanel et Joseph d'Arbaud... Tous les grands auteurs de la littérature du XIX^e siècle (Roumanille, Félix Gras, Charloun Rieu, Folco de Baroncelli, etc) et tous les auteurs du riche mouvement littéraire depuis 1945, sont passés sous silence : Sully-André Peyre, Emile Bonnel, Jean-Calendal Vianès, Jean-Pierre Tennevin, Fernand Moutet, etc. les oublis les plus choquants concernant deux écrivains unanimement reconnus, l'auteur de théâtre niçois Francis Gag et le poète provençal Max-Philippe Delavouët. Pareilles lacunes et omissions, affectant la richesse du provençal, jurent avec la place accordée très largement aux auteurs languedociens (Ravier, Fabre, Lagarde, Bodon Perbosc, Lafont, Max et Yves Roquette, Surre-Garcia, etc.), et il est difficile de ne pas voir, dans l'ostracisme pratique à l'égard du provençal, une volonté de minimiser à l'extrême la place de la tradition orthographique provençale mistralienne.

De ce fait, nous demandons que, comme dans tous les textes programmatiques antérieurs cités ci-dessus, il soit explicitement mentionné que les œuvres seront étudiées dans le strict respect du système orthographique voulu par leurs auteurs (ce qui est, en outre, conforme à la législation du droit d'auteur et à la pérennité du « droit moral »).

Nous nous permettons d'insister sur ces modifications indispensables, compréhensibles si l'on tient compte du fait qu'à notre connaissance l'élaboration de ces programmes n'a impliqué aucun spécialiste de langue et littérature provençales des Universités de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur.

En conclusion, nous nous permettons d'ajouter qu'il serait désolant que ces programmes de « spécialité » sortent sous une forme aussi contestable, au risque de constituer, dans les Académies d'Aix-Marseille et de Nice, un obstacle supplémentaire pour les lycéens, déjà peu nombreux, qui envisagent de s'engager dans cette voie.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses,

Jean-Pierre Richard

Président du Collectif Prouvènço

Président de l'Observatoire de la langue et de la culture provençales

Administrateur de la Régie Culturelle – Région Sud

Membre du Conseil académique des langues régionales – Aix-Marseille

Association Collectif Prouvènço

Bureau : ZA Camp Jouven 13450 GRANS • Tél./Fax : 04 90 50 49 12 • collectifprovence@gmail.com

Siège : Domaine du Bois Vert – 474, chemin de la Transhumance 13450 GRANS